



Publié sur CESU 78 (<https://cesu78.org>)

Accueil > A.F.G.S.U. > A.F.G.S.U. initiale

---

## **A. F. G. S. U.: Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences**

A. F. G. S. U.

Niveau 1 - Niveau 2 - attestation spécialisée (Arrêté du 30 décembre 2014)

### **Objectif de la formation**

Formation ayant pour objet l'acquisition par les professionnels destinés à travailler au sein des établissements de santé ou de structures médico-sociales et par les professionnels de santé des connaissances nécessaires à :

- Niveau 1 = l'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- Niveau 2 = (Niv. 1) + l'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge seul ou en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

### **Déroulement de la formation**

#### **Niveau 1 = 12 Heures (3 modules)**

- Module 1 (6H) : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales
- Module 2 (3H) : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles
- Attestation spécialisée (3H) : enseignement relatif aux risques collectifs (situations d'exception au sein d'un établissement de santé - rôle en cas de déclenchement du plan blanc - sensibilisation aux risques NRBC).

#### **Niveau 2 = Niv. 1 + 9 heures (3 modules)**

- Module 1 (3H) : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales (utilisation du matériel prévu sur le chariot d'urgence, ou matériel embarqué? mettre en ?uvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux, maintenance et matériovigilance des matériels d'urgence)
- Module 2 (3H) : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles (utilisation du matériel d'immobilisation, relevage et brancardage, faire face à un accouchement inopiné, règles de protection face à un risque infectieux)

- Attestation spécialisée (3H) : participation à la mise en ?uvre des plans sanitaires, identifier son rôle en cas d'activation des annexes NRBC et savoir se protéger par la tenue adaptée prévue.

### **Formation destinée**

- Niveau 1: tout personnel, administratif ou non, voué à travailler (ou exerçant) au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale
- Niveau 2 : toute personne admise à suivre une formation à une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique ou à une formation des professions pour lesquelles la réglementation prévoit l'obligation de disposer en fin de cursus de l'attestation de niveau 2. Ou toute personne disposant d'un titre ou diplôme l'autorisant à exercer l'une de ces professions

### **Encadrement pédagogique**

#### **Niveau 1 - 2, formateurs AFGSU:**

- Moniteur national de premiers secours
- Logisticien exerçant au SAMU 78
- Infirmier anesthésiste exerçant au SAMU 78

### **Supports pédagogiques**

- Documents vidéo projetés
- Reconstitution de situations d'urgence, cas concrets

### **Dates de sessions**

#### **Pour les groupes date à votre convenance**

(minimum 8 personnes maximum 12 personnes)

#### **Pour les individuels :**

- Niveau 1: 2 jours: Nous consulter
- Niveau 2 : 3 jours : Nous consulter

### **Lieu**

- Dans les locaux du CESU 78 ou sur site.

### **Coût :**

Niveau 1 : 160 Euros / personne

Niveau 1 + 2 : 265 Euros / personne (Tarif étudiant : 230€ sous condition)

Ces formations sont validées par un examen continu. L'attestation de formation est délivrée au candidat ayant validé l'ensemble des modules de chaque niveau de formation.

**URL source:** <https://cesu78.org/content/AFGSU-attestation-de-formations-aux-gestes-et-soins-d-urgences>